



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



DMD 34



Section de l'Hérault Cadets de la défense



Contact

Cadets de la Défense - Section de l'Hérault



Délégation militaire départementale de l'Hérault
311 avenue Masséna
34000 MONTPELLIER

Courriel: cadef.herault@gmail.com

Tél: 04.67.16.59.19



Le plan « Égalité des chances »

Depuis 2007, le plan « égalité des chances » signé entre le ministère des Armées et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a développé des actions qui visent à permettre au plus grand nombre de jeunes citoyens de mieux s'intégrer dans la société. Les centres « Cadets de la défense » permettent une initiation aux valeurs citoyennes, à l'éthique et au vivre-ensemble par la réalisation d'activités éducatives, ludiques et sportives.



Au travers de quatre axes pédagogiques que sont l'engagement citoyen, le devoir de mémoire et le patrimoine, l'esprit d'équipe et la cohésion par le sport ainsi que la découverte des métiers des armées, ces centres ont pour principaux objectifs de :

- Faciliter la mixité sociale par des contacts entre jeunes gens de 14 à 16 ans issus d'horizons différents;
- Participer à l'éducation à la citoyenneté et à la promotion des valeurs de la République;
- Répondre à une demande de jeunes qui veulent apprendre à mieux connaître l'armée et, plus généralement, l'organisation de la défense de notre pays, avant l'âge des préparations militaires.

Le ministère des Armées et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse ont réaffirmé leur attachement à la notion d'égalité des chances dans le protocole interministériel qu'ils ont signé conjointement le 20 mai 2016 avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Ces bénéficiaires sont des volontaires, filles et garçons de nationalité française, sélectionnés conjointement par les représentants locaux des armées et de l'Éducation nationale. Les critères de sélection ont pour but de favoriser la mixité sociale et de privilégier la motivation du jeune à suivre la formation proposée qui s'inscrit dans la phase « enseignement de défense », première étape du parcours citoyen avant celle du recensement puis de la Journée Défense et Citoyenneté.



Chaque année ce sont environ 1300 jeunes de 14-16 ans, issus de 200 établissements scolaires, qui sont accueillis dans une trentaine de centres de Cadets de la défense répartis en métropole et outre-mer. Chaque centre comporte une à plusieurs sections qui accueillent entre 20 à 30 Cadets.



Les Cadets de la défense – Section de l'Hérault

Pour l'Hérault, l'ouverture d'une première section en septembre 2019 a renoué avec un dispositif porté par l'école d'application de l'Infanterie il y a de cela 10 ans.



La délégation militaire départementale de l'Hérault, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, l'association régionale des auditeurs de l'institut des hautes études de la Défense nationale en Languedoc-Roussillon ainsi que les collègues Arthur Rimbaud, Les Garrigues, Simone Veil et Les Escholiers de la Mosson ont uni leurs efforts pour permettre la mise sur pied de cette structure qui accueille chaque année une vingtaine de collégiens scolarisés en classe de 3^e.

La formation

L'équipe pédagogique est composée de cinq militaires de la réserve opérationnelle et de trois enseignants, tous volontaires. Les phases de formation s'articulent autour d'une trentaine de mercredis après-midi complétée d'un voyage d'étude mémorielle de 5 jours à l'occasion des vacances scolaires de printemps.

Exemples d'activités :

- Rallye historique dans la ville de Montpellier;
- Découverte du monde associatif: la Croix-Rouge française;
- Étude de la seconde Guerre Mondiale: centre régional de la résistance et de la déportation de Castelnau-le-Lez et musée saharien de Le Crès;
- Découverte de l'administration civile territoriale: la préfecture de l'Hérault et la municipalité de Montpellier;
- Visite d'emprises militaires: la 13^e demi brigade de la Légion Étrangère de La Cavalerie et la Base Aérienne 105 d'Orange;
- Pratique sportive: escrime, tir à l'arc, escalade;
- Participation aux cérémonies commémoratives des 11 novembre et 8 mai.



Les statuts

Le programme civique des Cadets de la défense est inscrit dans l'article L 116-1 du code du service national. Le plan interministériel d'égalité des chances prévoit que les Cadets soient affiliés à la Fédération des Clubs de la Défense. Ainsi les Cadets de la section de l'Hérault sont affiliés au Club sportif et artistique de la Gendarmerie de l'Hérault (CSAG34), support comptable et juridique de la section.

Les soutiens

Le personnel d'encadrement des Cadets de la défense provient du ministère des Armées et de l'Éducation nationale. Les armées soutiennent également ce dispositif par la mise à disposition de locaux et de tenues. Des fonds publics et privés provenant de partenaires du programme viennent compléter le dispositif. Leur implication permet de proposer aux Cadets des activités totalement gratuites.

